

61 - Coopération au Burkina Faso - Subventions au CEAS Burkina et au CEAS Suisse

Mme l'Adjointe GERDIL-DJAOUAT, Rapporteur : Dans le cadre du contrat triennal 2010-2012, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 11 janvier 2010, la Ville de Besançon mène depuis 2010 une coopération avec la commune rurale de Douroula et la ville de Neuchâtel, dont la réalisation effective, liée à l'obtention de la subvention du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, s'achève en 2013.

Actions de coopération de terrain

Pour rappel, le programme de coopération porte sur le renforcement de la lutte contre la pauvreté et la garantie de ressources durables avec :

1) Le développement de l'activité économique

Il s'agit de l'un des axes majeurs du contrat triennal. L'objectif principal est d'aider à la consolidation des économies familiales à travers la maîtrise de techniques et de méthodes adaptées à l'impératif d'une gestion durable des ressources naturelles.

2) L'éducation non formelle

Cette action s'articule autour de la mise en place d'un Centre d'Education de Base Non Formelle (CEBNEF), qui a vocation à organiser la formation de jeunes de 8 à 15 ans, qui sont restés en marge du système éducatif classique du fait de certaines traditions locales à l'origine d'un très faible taux de scolarisation des enfants. Cette action permet entre autres :

- L'alphabétisation de ce public ciblé en langue locale, avec une introduction progressive de l'apprentissage du français, permettant l'accès de certains d'entre eux au circuit éducatif classique,
- L'apprentissage de métiers pratiques (maçonnerie, menuiserie, électricité, poterie...), de façon à leur donner la capacité de s'auto-employer à leur sortie du centre,
- La formation d'animateurs et de guides touristiques avisés pour assurer le développement du tourisme solidaire et la valorisation du patrimoine local.

3) Autres actions transversales

• Le renforcement des capacités des élus et des agents de la municipalité, avec des sessions de formation :

- «*Gestion et statistiques de l'état civil*»,
- «*Renforcement des capacités des femmes leaders*»,
- «*Formation en informatique*».

• L'information à la population, grâce à l'outil «Théâtre forum», excellent instrument permettant de maintenir la proximité entre l'équipe municipale et les populations des 12 villages de la commune. Les thèmes abordés sont variés : planning familial, hygiène, jeunesse, etc.

Afin de permettre au CEAS Burkina de réaliser l'ensemble de ces actions, il est proposé de verser à cette structure une subvention de 11 690 € pour l'année 2013.

Suivi local de la coopération

Prenant la suite de l'Association Acacia, l'Association CEAS Burkina et la fondation CEAS Suisse assurent conjointement depuis le 15 octobre 2013 le suivi des actions sur le terrain réalisées dans le cadre de la coopération avec Douroula.

Le financement annuel nécessaire à la réalisation de cette mission est respectivement de 10 519 € et 3 850 €.

Le budget annuel prévisionnel du «suivi local» du contrat triennal 2013-2015, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 26 mars 2013, doit donc être porté à 14 369 € au total.

Budget prévisionnel coopération avec Douroula 2013-2014-2015		
Dépenses prévisionnelles		
Désignation	Budget annuel	Total triennal
Agriculture et alimentation	20 174,09 €	60 522,26 €
Tourisme solidaire	22 472,37 €	67 417,11 €
Eau et Assainissement	19 312,75 €	57 938,25 €
Sous-total Activités terrain	61 959,20 €	185 877,61 €
Suivi local	14 369,00 €	43 107,00 €
Sous-total hors valorisation	76 328,20 €	228 984,61 €
Valorisation	9 200,00 €	27 600,00 €
Total dont valorisation	85 528,20 €	256 584,61 €
Ressources prévisionnelles		
Désignation	Budget annuel	Total triennal
Ville de Besançon	34 000,00 €	102 000,00 €
Ville de Neuchâtel	12 000,00 €	36 000,00 €
Sous-total Besançon-Neuchâtel	46 000,00 €	138 000,00 €
Douroula	738,50 €	2 215,50 €
MAEE	16 100,00 €	48 300,00 €
Agence de l'Eau	13 489,70 €	40 469,12 €
Sous-total hors valorisation	76 328,20 €	228 984,62 €
Valorisation	9 200,00 €	27 600,00 €
Total dont valorisation	85 528,20 €	256 584,62 €

Afin de permettre à ces deux structures d'assurer le suivi local des actions de coopération, il est proposé de leur verser une subvention d'un montant égal au prorata de la durée effective de réalisation de cette mission en 2013 (15 octobre - 31 décembre 2013), soit 20,83 % de la somme annuelle, c'est-à-dire respectivement 2 191 € et 802 €.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement à l'Association CEAS Burkina d'une subvention de 13 881 € pour l'année 2013, au titre, d'une part, des actions de coopération avec Douroula prévues au contrat triennal 2010-2012 (11 690 €) et d'autre part, du suivi local de la coopération dans le cadre du contrat triennal 2013-2015 (2 191 €).

- d'approuver le versement à la fondation CEAS Suisse d'une subvention de 802 € pour l'année 2013 au titre du suivi local de la coopération.

En cas d'accord, les crédits correspondants seront prélevés sur la ligne 65.048/6574.005024 CS 00290.

«M. LE MAIRE : Subventions au CEAS Burkina, c'est le centre écologique Albert SCHWEITZER né comme chacun le sait à Kaysersberg, charmant village d'Alsace et au CEAS Suisse.

Il n'y a pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 5 décembre 2013.